

**CMI
RENNES**



**UNIVERSITÉ
RENNES 2**



INTERNATIONAL EXCHANGE
ERASMUS STUDENT NETWORK

**UNIVERSITÉ
BRETAGNE
LOIRE**

BIENVENUE

RÉUNIONS VIRTUELLES

12, 15, 16 & 17 JUILLET 2019

❖ **Scolarité et Vie Universitaire Rennes 2**

Intervenante : Muriel Jégu-Campain

- *Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU)* -

❖ **Visa et Titre de Séjour**

Intervenant : Julien Robic

- *Centre de Mobilité Internationale de Rennes (CMI)* -

❖ **Logement**

Intervenant : Luc Manœuvrier

- *Centre de Mobilité Internationale de Rennes (CMI)* -

❖ **Associations et Vie Étudiante**

Intervenante : Marianne Feyeux

- *Association Exchange Student Network (ESN Rennes)* -

cmi.univ-rennes.fr

univ-rennes2.fr

SOMMAIRE

Scolarité et vie universitaire	p.4
CMI Rennes : visa et titre de séjour	p.10
CMI Rennes : aide au logement	p.16
Les logements CROUS	p.22
Autres types d'hébergement	p.26
Le garant	p.29
L'assurance multirisque habitation	p.32
L'aide de la CAF	p.35
Vie étudiante et associations	p.38
Vivre à Rennes	p.47
La sécurité sociale	p.51

Compléments :

- Guides à télécharger p.52
- Sites web importants p.53

SCOLARITÉ ET VIE UNIVERSITAIRE



SCOLARITÉ - PREMIÈRES DÉMARCHES

- La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Vous devez obligatoirement télécharger l'attestation d'acquittement de la CVEC avant de pouvoir vous inscrire dans votre établissement.

Cette attestation coûte 91 euros.

Pour réaliser cette démarche, cliquez sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

➤ rubrique "obtenir votre attestation".

⇒ Pour plus d'informations, consultez le site "messervices.etudiant.gouv.fr".

⇒ Vous pouvez télécharger cette attestation dès maintenant, dans votre pays.

SCOLARITÉ - PREMIÈRES DÉMARCHES

- **La validation de votre inscription auprès de votre établissement.**

Vous devez obligatoirement **effectuer votre inscription administrative en arrivant à Rennes** dans l'établissement dans lequel vous avez été accepté.

Pour Rennes 2, vous êtes attendus à l'**accueil de la scolarité de votre UFR** de rattachement.

/!\ important :

=> Information destinée aux nouveaux étudiants de Rennes 2 (site de Rennes) : **cliquez ici**.

FRAIS DE SCOLARITÉ (2019-2020)

/!\ Pour Rennes 2 uniquement :

Licence : 170 euros pour une année.

Master : 243 euros pour une année.

Doctorat : 380 euros pour une année.

Ces frais sont valables pour l'année 2019-2020.

Ils sont susceptibles de changer dans les années à venir.

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

A Rennes 2, sur l'ENT des étudiants, vous trouverez toutes les informations utiles et indispensables concernant votre scolarité :

- le calendrier universitaire
- votre emploi du temps
- vos cours ("Cursus")
- votre messagerie électronique Rennes 2
- les résultats de vos examens
- les documents pour effectuer un stage (convention de stage / attestation de stage ...)

**Et encore bien d'autres informations...
alors n'hésitez pas : consultez l'ENT !**

COMMENT ACCÉDER À L'ENT DE RENNES 2 ?

Pour consulter l'ENT, il vous faut activer votre « **compte sésame** », avec un identifiant et un mot de passe.

⇒ Quand vous serez inscrits, l'université Rennes 2 vous enverra un e-mail avec cet identifiant (clé d'activation) et le mot de passe.

Grâce à cet e-mail, vous pourrez activer votre compte sésame, et accéder à l'ENT.

CMI RENNES : VISA ET TITRE DE SÉJOUR



LE VLS-TS

C'est quoi, un titre de séjour ? Comment l'obtenir ?

Dans la majorité des cas, les étudiants internationaux ont un **Visa Long Séjour**. Il vous permet d'entrer en France, et il faut ensuite **faire valider votre visa auprès de l'OFII ou du CMI** pour qu'il se transforme en titre de séjour.

Combien coûte le Titre de Séjour ?

Pour effectuer cette démarche, il faudra **acheter un timbre fiscal, qui coûte environ 60 euros**.

Vous pouvez en obtenir dans tous les bureaux de tabac en France.

Si vous êtes algérien, vous êtes concerné par un autre type de Visa étudiant, et le timbre fiscal coûtera 79 euros .

➔ Possibilité de le faire par la poste, dans les 3 mois après l'arrivée en France.

/!\ Vous devez effectuer ces démarches dès votre arrivée en France.

DOCUMENTS POUR LE DOSSIER VLS-TS

Retrouvez la liste des justificatifs concernant le titre de séjour en cliquant sur le lien ci-dessous :

→ [Première demande de Titre de Séjour](#)

/!\ N'oubliez pas : Votre **certificat de naissance** (apportez l'**original**, les photocopies ne sont pas acceptées).

Quelle est la durée de la procédure?

Une fois la demande déposée, vous devrez **attendre environ un ou deux mois** avant d'obtenir votre carte de séjour. En attendant, **vous recevrez un récépissé sous 2 ou 3 jours** après le dépôt du dossier. Vous pourrez utiliser ce récépissé pour toutes vos démarches (administration, travail etc...).

VLS-TS : DURÉE DE VALIDITÉ

Quelle est la durée de validité du VLS-TS ?

Le VLS-TS est valide pendant **6 mois (un semestre) ou un an**.

Si vous souhaitez continuer vos études en France après cette première année, il faudra renouveler le VLS-TS (Préfecture / CMI), avant la fin de sa durée de validité.

Si vous êtes **en Master**, le VLS-TS peut vous être accordé pour une durée de **deux ans**.

TRAVAILLER EN FRANCE

Pour travailler en France pendant vos études, **vosre VLS-TS est suffisant** (sauf Algérie).

→ Les étudiants internationaux peuvent travailler 964 heures par an, soit **20 heures par semaine**.

/!\ Si vous êtes algérien :

vous devez obligatoirement avoir une **autorisation provisoire de travail**.

Ce document doit être délivré par la **DIRECCTE** avant le démarrage du contrat de travail.

→ Les étudiants algériens peuvent travailler 822 h par an.

CHERCHER UN TRAVAIL

Voici les liens des sites web que nous vous conseillons pour chercher un emploi étudiant :

- Jobaviz.fr
- Sur le site web Université Rennes 2 > [cliquez ici](#).
- Indeed.fr
- Ouestfrance-emploi.com

Pensez à aller déposer votre CV dans les agences intérim. Ils pourront vous proposer des contrats courts ou longs, en semaine, pendant les vacances, les week-ends, etc. .



CMI RENNES : AIDE AU LOGEMENT



CHERCHEURS ET DOCTORANTS

Le CMI accompagne les chercheurs et doctorants tout au long de l'année.

Si vous êtes dans chercheur / doctorant et que vous recherchez un logement :
Téléchargez le formulaire du CMI [en cliquant ici](#).

!/ \ N'oubliez pas de modifier les champs préremplis : "Etablissement", "Statut" et "Nationalité".

Le guide du CMI « *s'installer à Rennes* » : à télécharger en cliquant [ici](#).

ÉTUDIANTS EN LICENCE / MASTER

Le CMI propose une **permanence logement** :

- du 27 août 2019, jusqu'au mois de novembre.
- conseils personnalisés, aide juridique, annonces de logement...

➔ Tous les matins : sans rendez-vous

➔ Tous les après-midis : avec rendez-vous

(rendez-vous à prendre en ligne sur le site du CMI Rennes)

INFORMATIONS PRATIQUES - CMI

Tous les vendredis, le CMI vous offre son aide pour réaliser vos premières démarches administratives.

Pour contacter le CMI par email : [Cliquez ici](#).

!/ Le CMI ferme ses portes du 19/07 au 20/08.

Le guide du CMI « *Vivre à Rennes au quotidien* » : à télécharger en cliquant [ici](#).

Le CMI Rennes est situé à la
Cité Internationale Paul Ricoeur
1, place Paul Ricoeur
CS 54417
35044 Rennes CEDEX

AGENDA CULTUREL DU CMI

Le CMI propose régulièrement des évènements et des **activités culturelles et sportives** :

- **l'International Students' Day (ISD) - 5 septembre 2019**

Où ? > au **CMI Rennes**

Pas d'inscription > entrée libre et gratuite

- **Excursions**

La première aura lieu au Mont Saint-Michel !

- **Coupe du Monde de Football - 5 octobre 2019**

Où ? > au **Campus de Beaulieu**

> Constituez votre équipe et représentez votre pays !

> Inscrivez-vous à partir du 26 août. => cliquez [ici](#) pour plus d'informations.



INTERNATIONAL STUDENTS' DAY

05 Septembre au CMI Rennes

Au programme :

- Les stands des différents organismes de Rennes :
 - ➔ **Banques, CAF, CPAM, CROUS...** pour répondre à vos questions.
- Des visites guidées de la ville de Rennes, du Musée de Bretagne, de l'Espace des Sciences et la Bibliothèque des Champs Libres
- Un repas typique de la Bretagne vous sera offert par le CROUS de Rennes (19h).

Accédez au programme
complet
de cette journée
en cliquant sur cette image :



LES LOGEMENTS CROUS



LES CHAMBRES DU CROUS

Les logements proposés par les CROUS se situent dans des Résidences Universitaires et sont **moins chers** que les autres logements.

Les étudiants internationaux peuvent demander deux types de logements :

- **La chambre économique (9m²)** : la cuisine, les douches et les toilettes sont des espaces communs et ne sont donc pas à l'intérieur de la chambre. Le loyer s'élève à environ **165 euros par mois**.
- **La chambre confort (9 à 12 m²)** : la cuisine est un espace commun (elle se situe hors de la chambre). La chambre confort dispose d'un réfrigérateur et d'un cabinet de toilette. Le loyer s'élève à environ **244 euros par mois**.

Ces **chambres meublées** sont mises à disposition **pour 10 mois**, du 1er septembre au 30 juin.

Ces chambres ouvrent droit à une aide de la CAF : l'ALS (Allocation de Logement Social).

LOGEMENT CROUS : CONDITIONS

Qui peut demander un logement CROUS ? Et Comment ?

1. Les étudiants qui ont une bourse gérée par Campus France.

Si vous êtes dans ce cas, vous devez **contacter Campus France** pour savoir si vous avez droit à un logement CROUS.


2. Les étudiants inscrits dans un programme d'échange doivent **s'adresser au coordinateurs universitaires** de l'accord.

3. Les étudiants en mobilité internationale inscrits à titre individuel dans un établissement d'enseignement supérieur français :

→ en Master / en Doctorat / dans un IUT / dans une école d'ingénieur / dans une prépa CPGE.

Demande à faire sur : www.messervices.etudiant.gouv.fr

LOGEMENTS CROUS : JUSTIFICATIFS DEMANDÉS

- Une **attestation de Campus France** qui prouve que vous avez été accepté à l'université.
 - Une photocopie de votre **pièce d'identité** (Passeport ou Titre de Séjour).
 - La **carte étudiant** de l'établissement dans lequel vous êtes inscrit **dans votre pays**.
 - Une **attestation de Bourse**.
- 

AUTRES TYPES D'HÉBERGEMENT



TYPES D'HEBERGEMENT

> Certains **établissements**, comme l'**INSA de Rennes**, proposent des chambres à tarif réduit à leurs étudiants.

> **FJT** (foyers jeunes travailleurs) pour les personnes de moins de 30 ans :

- *Les Amitiés Sociales (Rennes)*

- *Joseph Prévaille (Rennes)*

> **Hotels / Auberges de Jeunesse** :

informations sur le site de l'office du tourisme de Rennes.

SITES WEB – RECHERCHE DE LOGEMENT

Cliquez sur ces liens pour accéder aux sites web conseillés pour trouver un logement indépendant:

Lokaviz.fr

Leboncoin.fr

Ouest-France Immo

PAP.fr

Seloger.com

LE GARANT



LE GARANT

Qu'est-ce qu'un garant ?

Un garant est une personne (de l'entourage du locataire, idéalement) ou un organisme. Son rôle est de prendre en charge les dettes éventuelles du locataire, si ce dernier ne paie pas ses loyers. Dans ce cas, le locataire remboursera le garant plutôt que le propriétaire du logement.

Est-ce que n'importe qui peut être garant ?

Non. Le garant doit justifier de ses ressources financières : il doit prouver qu'il pourra rembourser les dettes du locataire si ce dernier a du retard dans le paiement de ses loyers.

Les étudiants qui habitent en colocation ont-ils tous un seul et même garant?

Non.

==> Chaque personne habitant le lieu de colocation doit avoir son propre garant.

LE GARANT VISALE

Si je ne connais personne en France, comment trouver un garant ?

Visale est un organisme géré par l'état français, qui se portera garant pour vous.

L'aide de Visale est entièrement gratuite, et le dossier est à constituer sur internet uniquement (il n'existe pas d'agence Visale).

=> Cliquez sur ce lien pour accéder à Visale : www.visale.fr

/!\ Si vous avez plus de 30 ans, vous ne pourrez pas demander Visale ! Dans ce cas, vous devrez demander à quelqu'un (en France) de se porter garant pour vous.



VISALE,
LE GARANT 100 % GRATUIT
QUI VOUS OUVRE
TOUTES LES PORTES !

les Crous

ActionLogement

L'ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION



L'ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION

L'assurance habitation :

- est **obligatoire** pour habiter un logement en France.
- **vous protège** en cas de problèmes dans votre logement : dégâts des eaux, problèmes d'électricité, cambriolages, etc...

Comment souscrire une assurance habitation?

Soit auprès de votre **banque en France**, soit auprès d'une **compagnie d'assurance**.

Quelques noms de compagnies d'assurance : **ALLIANZ, GENERALI Assurances, AXA, AVIVA, LA MONDIALE, NATIXIS, SMA.**

/!\ Contactez une assurance dès que vous avez été accepté dans un logement (le jour même).

L'ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION

/!\ Lorsque vous souscrivez une assurance habitation, demander à l'assurance d'inclure la responsabilité civile.

Paiement de l'assurance :

Pour beaucoup d'assurances, il est possible de payer par carte bancaire ou en espèces (cash).

Si vous ouvrez un compte bancaire en France, vous pouvez demander à l'assurance de prélever la somme directement sur votre compte bancaire français.

L'AIDE DE LA CAF



LA CAF

C'est un organisme qui propose des **aides financières**.

Selon votre situation, la CAF peut **contribuer au paiement de votre loyer**. La CAF propose plusieurs types d'aides selon les différentes situations personnelles et professionnelles.

Parmi ces aides, il y a :

- **APL** (Aide Personnalisée au Logement);
- **ALS** (Allocation de Logement Sociale).



LA CAF

Quelles sont les démarches à suivre pour obtenir une aide de la CAF?

Connectez-vous sur www.caf.fr.

Si vous le souhaitez, vous pouvez d'abord [faire une simulation](#) pour connaître le montant (en euros) estimé de l'aide financière que la CAF peut vous apporter.

Pour faire une demande d'aide financière pour votre logement, cliquez ici : [faire une demande de prestation](#).

/!\ Faites votre demande dès que vous avez un logement, car si vous le faites plus tard, vous n'obtiendrez pas l'allocation des mois précédents.

VIE ÉTUDIANTE ET ASSOCIATIONS



ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SIUAPS)

Le SIUAPS propose un total de **46 activités physiques et sportives** pour les étudiants de Rennes 1 et Rennes 2.

Sous quelles formes sont présentées ces activités ?

- Des cours, des entraînements, des stages, des évènements, des compétitions, des rencontres.
- **Des cours en option**, dans le cadre de votre cursus d'étudiant. Ces cours donneront lieu à des évaluations, qui vous permettront d'obtenir des crédits ECTS.
- ➔ La possibilité de s'inscrire dans un cours en option au SIUAPS dépend de votre filière et de votre niveau d'étude.

Si vous souhaitez obtenir tous les détails concernant ces cours en option, vous pouvez vous renseigner [en cliquant ici](#).

ACTIVITÉS CULTURELLES

Si vous souhaitez avoir des informations sur les **spectacles, concerts, expositions, musées, festivals** etc... n'hésitez pas à contacter **le service culturel** de votre établissement.

Rennes 2 :

Le service culturel de l'université se trouve dans le bâtiment appelé « **Tambour** » (Bâtiment O).

Rennes 1 :

Le service culturel de l'université se trouve au **Diapason**.

L' ASSOCIATION ESN POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

ESN Rennes :

Une association pour les étudiants en échange, et les étudiants internationaux en mobilité individuelle.

Beaucoup d'**activités et évènements** sont proposées par ESN, n'hésitez pas à vous renseigner !

Accédez au site web d'ESN Rennes en cliquant sur ce lien : <http://rennes.ixesn.fr/>

Téléchargez le « **Survival Guide** » d'ESN Rennes → [ici](#).



INTERNATIONAL EXCHANGE
ERASMUS STUDENT NETWORK

BUDDY SYSTEM RENNES 2

L'université Rennes 2 propose un système de parrainage pour les étudiants internationaux ! Ce système est géré par l'association ESN Rennes.

Les parrains sont des étudiants rennais, qui pourront vous guider lors de votre arrivée à Rennes (démarches administratives, se repérer dans la ville de Rennes et dans le campus de Rennes 2...).

Un parrain peut également devenir **un véritable ami**, et vous présenter d'autres étudiants pour favoriser votre intégration ! Alors n'hésitez-pas à demander un parrain !

Pour accéder au Buddy System, cliquez sur ce lien : <https://buddysystem.eu/fr/>

ASSOCIATIONS À RENNES 2

Site de Rennes

(Campus Villejean et La Harpe)

- Associations de filières, de Master et de Doctorat
- Associations artistiques, culturelles et sportives
- Associations de solidarité, d'aide et de sensibilisation
- Syndicats étudiants
- Associations Politiques

Site de Saint-Brieuc

(Campus Mazier)

- Activités physiques et sportives
- Compétitions sportives
- Administration économique et sociale
- Histoire

Tous les détails sont disponibles en cliquant ici :
[Guide des Associations Rennes 2](#)

JOURNÉE CAMPUS – RENNES 2

=> Un évènement qui prend place tous les ans, à la rentrée.

=> Cette année (2019), cette journée aura lieu le **11 Septembre 2019** à Rennes 2.

Toutes les associations de l'université seront représentées par des stands dans le campus de Rennes.

Nous vous attendrons ce jour là sur le stand "**International Desk**" !

Nous avons organisé quelques jeux rien que pour vous :

- Escape Games

- Jeu de piste

... Et beaucoup d'autres activités !

==> cadeaux à gagner.



PARTICIPER À LA VIE ASSOCIATIVE

Comment participer à la vie associative ?

1. En tant qu'adhérent :

- Si vous êtes adhérent, vous pouvez participer aux évènements organisés par les associations.

Pour cela, il vous faudra acheter une **carte d'adhésion**.

Cette carte vous permet d'accéder aux événements, obtenir des réductions sur les prix des évènements, etc....

PARTICIPER À LA VIE ASSOCIATIVE

2. En tant que Bénévole (Rennes 2) :

En L2 et en L3, l'université Rennes 2 reconnaît, par un module « Validation des Engagements Étudiant.e.s » (VEE), les compétences, connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant grâce à son engagement dans une activité ou une mission d'intérêt général, d'utilité publique ou citoyenne.

Cette reconnaissance se fait par le biais d'une validation de l'unité d'enseignement (UE) pouvant être suivi sur 2 semestres consécutifs.

Si vous êtes porteur de projet et/ou membre d'un bureau associatif, vous avez la possibilité d'être dispensé d'assiduité.

/!\ Les démarches pour devenir bénévole sont à faire très tôt.



VIVRE À RENNES



TRANSPORTS DESSERVIS

> L'aéroport Saint-Jacques-de-la-Lande :

Situé à environ **50 minutes** du campus Villejean et à environ **30 minutes** du centre-ville. Vous pourrez rejoindre le centre ville grâce au **bus C6**. Ce bus traverse Rennes pour aller jusqu'à Cesson-Sévigné.

> Le métro et les bus de Rennes

La **ligne a** dessert 15 arrêts : du quartier Kennedy au quartier de la Poterie (en passant par le centre-ville).

Pour obtenir des informations concernant les plans et tarifs des transports de Rennes, veuillez vous renseigner sur le site internet :www.star.fr.

> Stations Vélib' (vélo) :

=> abonnement **22 euros** par an. Informations sur www.star.fr.

> Les trains (Gare de Rennes située dans le centre-ville)

Pour plus d'informations concernant les trains, veuillez vous renseigner sur le site internet www.sncf.com/fr ou <https://www.oui.sncf/>.

TITRES DE TRANSPORT

Pour circuler dans la ville, vous devez **obligatoirement utiliser un titre de transport** pour chacun de vos déplacements.

Les réseaux de transport rennais vous proposent plusieurs solutions.

1 - Le ticket de bus/méto: valable pendant **1 heure** pour **1,50 euros**.

Vous pouvez en acheter dans les stations de métro (carte bancaire ou espèces) ou dans les bus, auprès des conducteurs (paiement en espèces uniquement).

> **Il existe également des carnets de tickets et des pass.** Pour plus de renseignements concernant ces titres de transport et leurs tarifs, cliquez ici : [Titres et Tarifs](#).

TITRES DE TRANSPORT

2. La carte KorriGo :

Des abonnements au mois sont disponibles pour les étudiants. Les abonnements sont disponibles sur des **cartes de transport disponibles dans les agences STAR de Rennes.**

/!\ Information pratique : il y a une agence STAR à la sortie de la station de métro "Villejean-Université", à côté de Rennes 2.

Jusqu'à 27 ans > abonnements étudiant, suivez ce lien : [Forfait Etudiant](#).

Plus de 27 ans > il existe des abonnements 1 à 12 mois (selon vos besoins). Pour connaître les tarifs, suivez ce lien : [abonnements de 1 à 12 mois](#). (cliquez sur « voir le détail » pour connaître tous les prix).

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'organisme qui gère l'assurance maladie est la sécurité sociale(ou « CPAM »).

L'affiliation à la sécurité sociale est **obligatoire** pour résider en France.

Elle peut vous **rembourser une partie de vos frais médicaux** en cas de maladie.
(consultations chez le médecin/ médicaments etc...).

Pour vous affilier à la sécurité sociale, suivez ce lien : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

Pour connaître la procédure, vous pouvez regarder ce [tutoriel](#) sur Youtube.

GUIDES À TÉLÉCHARGER

Récapitulatif des guides utiles pour vos démarches et votre vie quotidienne à Rennes:

- Guide de Campus France (Rennes) : à [télécharger ici](#).

- Guides du CMI Rennes
 - [Préparer son départ](#)
 - [S'installer à Rennes](#)
 - [Vivre à Rennes au quotidien](#)

- Guide du CROUS de Rennes : à [télécharger ici](#).

- Survival Guide ESN Rennes : à [télécharger ici](#).

SITES WEB IMPORTANTS

- Université Rennes 2 (international website): <https://international.univ-rennes2.fr/>
- ➔ *Chaîne YouTube* étudiants internationaux : [Welcome2Rennes2](#)

- CMI Rennes: <https://cmi.univ-rennes.fr/fr>

- CROUS de Rennes: <http://www.crous-rennes.fr/>

- CROUS de France : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

- Assurance Maladie: <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>